Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 637-2020 – Règlement sur les usages conditionnels (UC)

RÈGLEMENT N° 638-2020 – Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 6 avril 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement 637-2020 sur les usages conditionnels (UC);

QUE lors de la séance tenue le 2 mars 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement 638-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

QUE les 2 règlements ont fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité Régionale de Comté de Rouville le 26 avril 2021.

QUE les règlements numéro 637-2020 et 638-2020 entrent en vigueur le jour de leur publication, soit le 1er mai 2021;

QUE les règlements ci-haut mentionnés seront disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce PREMIER jour du mois de mai 2021.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier